



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2019-114

PUBLIÉ LE 28 MARS 2019

# Sommaire

## **Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

75-2019-03-28-002 - Arrêté de subdélégation de signature (en matière de marchés publics)  
(2 pages)

Page 3

75-2019-03-28-003 - Arrêté de subdélégation de signature du Pôle d'Intérêt Commun -  
Agence Générale des Equipements et Produits de Santé - Ecole de Chirurgie (2 pages)

Page 6

## **Préfecture de Police**

75-2019-03-27-009 - arrêté n°2019-00306 accordant délégation de signature au  
commandant de la région gendarmerie d'Ile-de-France, commandant de la gendarmerie  
pour la zone de défense et sécurité de Paris, en sa qualité de responsable de budget  
opérationnel de programme délégué. (3 pages)

Page 9

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-03-28-002

Arrêté de subdélégation de signature  
(en matière de marchés publics)

**Arrêté de subdélégation de signature  
(en matière de marchés publics)**

Le Directeur par intérim du Pôle d'Intérêt Commun : Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS), **Monsieur Renaud CATELAND**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2019-03-01-009 du 1<sup>er</sup> mars 2019 modifiant l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2019-03-01-008 du 1<sup>er</sup> mars 2019 modifiant l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à monsieur Renaud CATELAND : directeur par intérim du PIC AGEPS, en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté directeurial **ANADDG 2019 - ANA401 2019 – 02 0006** du 1<sup>er</sup> mars 2019 portant nomination de Madame Sylvie PIGERON, directrice d'hôpital hors classe, en qualité de **directrice des achats** à l'Agence générale des équipements et produits de santé (AGEPS) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à

- Monsieur **CHICHE**, directeur des ressources humaines médicales et non médicales et directeur délégué du site de Nanterre,
- Madame **FAVRE**, directrice des affaires économiques et financières
- Madame **PIGERON**, directrice des achats

En vue de signer, au nom du Directeur par intérim et en son absence, **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de madame **PIGERON**, directrice des achats, délégation est donnée à :

- Monsieur **LEFEVRE**, ingénieur général hospitalier du secteur Equipements

En vue de signer **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP **à l'exclusion de la signature du marché.**

**ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté est transmise au Service Facturier et à la Délégation à la Coordination des Politiques d'Achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG **n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016** portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP au directeur du PIC AGEPS, en matière de marchés publics.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de délégation de signature n°75-2019-03-05-001 du 5 mars 2019 est abrogé.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **jeudi 28 mars 2019**

Renaud CATELAND,

**SIGNÉ**

Directeur par intérim de l'AGEPS

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-03-28-003

Arrêté de subdélégation de signature du Pôle d'Intérêt  
Commun - Agence Générale des Equipements et Produits  
de Santé - Ecole de Chirurgie

### Arrêté de subdélégation de signature

Le Directeur par intérim du **Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et Produits de Santé - Ecole de Chirurgie**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R 6147-10 et R 6147-11 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°2011-0068 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de l'Agence Générale des équipements et produits de santé – Ecole de chirurgie,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2019-03-01-009 du 1<sup>er</sup> mars 2019 modifiant l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeurial **ANADDG 2019 – ANA401 2019 – 02 0006** du **1<sup>er</sup> mars 2019** portant nomination de Madame Sylvie PIGERON, directrice d'hôpital hors classe, en qualité de **directrice des achats** à l'Agence générale des équipements et produits de santé (AGEPS) à compter du **1<sup>er</sup> avril 2019**,

### ARRETE

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Daniel CHICHE**, directeur des ressources humaines médicales et non médicales et directeur délégué du site de Nanterre à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières énumérés par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 **modifié** correspondant aux paragraphes **A, B, C, G** dudit arrêté ;

- **Madame Florence FAVRE**, directrice des affaires économiques et financières à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 **modifié** correspondant au paragraphe **C** dudit arrêté ;
- **Madame Sylvie PIGERON**, directrice des achats à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 **modifié** correspondant aux paragraphes **A, B, C, E, F** et **G** dudit arrêté ;

**Article 2** : En cas d'empêchement de **monsieur Daniel CHICHE**, directeur des ressources humaines médicales et non médicales et directeur délégué du site de Nanterre, délégation est donnée à **madame Nicole BOISSEAU**, attachée d'administration, à l'effet de signer les actes prévus aux paragraphes **A, B, G** de l'arrêté directorial du 14 novembre 2013 **modifié**.

**Article 3** : En cas d'empêchement de **madame Florence FAVRE**, directrice des affaires économiques et financières, délégation est donnée à **madame Colette LAUDE**, attachée d'administration et à **madame Vanessa MATRAT**, chargée de mission niveau 5, à l'effet de signer les actes prévus au paragraphe **C** de l'arrêté directorial du 14 novembre 2013 **modifié**.

**Article 4** : L'arrêté de subdélégation de signature n°75-2019-03-05-002 du 05 mars 2019 du Directeur par intérim de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est abrogé.

**Article 5** : Le Directeur par intérim du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et des Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au «Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile de France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police».

Fait à Paris, le **jeudi 28 mars 2019**

Renaud CATELAND,

**SIGNÉ**

Directeur par intérim de l'AGEPS

# Préfecture de Police

75-2019-03-27-009

arrêté n°2019-00306 accordant délégation de signature au commandant de la région gendarmerie d'Ile-de-France, commandant de la gendarmerie pour la zone de défense et sécurité de Paris, en sa qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué.



**arrêté n°2019-00306**

accordant délégation de signature au commandant de la région gendarmerie d'Ile-de-France, commandant de la gendarmerie pour la zone de défense et sécurité de Paris, en sa qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué

**Le préfet de police,**

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 74 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'instruction SG/DRH/SDP/BFPP/MG N° 2009-091220 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 8 décembre 2009 relative au transfert dans les secrétariats généraux pour l'administration de la police de rémunération des personnels civils de la direction générale de la gendarmerie nationale affectés dans les services déconcentrés de la gendarmerie nationale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;

Vu la convention de délégation du 10 novembre 2009 entre le représentant du programme 152 « gendarmerie nationale » et le secrétaire général du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales relative à l'immobilier de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret du 11 mars 2019 par lequel les rangs et appellations de général de corps d'armée sont conférés au général de division Eric-Pierre MOLOWA, et par lequel il est nommé commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France, commandant de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris, à compter du 18 mars 2019 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

## **arrête**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée au général de corps d'armée Eric-Pierre MOLOWA, commandant la région de gendarmerie d'Ile-de-France, et la zone de défense et de sécurité de Paris, à l'effet de signer, au nom du préfet de police agissant dans ses fonctions de préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris et dans la limite de ses attributions, les actes suivants concernant l'engagement et l'ordonnancement des recettes et dépenses imputées sur le budget du ministère de l'intérieur (programme n° 152, « Gendarmerie Nationale ») :

1°) La réception des crédits du programme 152 « Gendarmerie Nationale » pour le budget opérationnel de programme (BOP) Île-de-France (0152-DIDF) ;

2°) La répartition des autorisations d'engagement et les crédits de paiement entre les unités opérationnelles (UO) chargées de leur exécution après validation du préfet de police ;

3°) La réallocation en autorisation d'engagement et en crédits de paiement entre les UO, en cours d'exercice budgétaire ;

Sont exclus de la délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public assignataire prévus par le décret du 7 novembre 2012 susvisé ;
- la paye des agents administratifs et techniques du ministère de l'intérieur affectés dans les unités du commandement de la région de gendarmerie d'Ile-de-France ;
- les opérations déconcentrées relatives à l'immobilier de la gendarmerie prévues par la convention de délégation du 10 novembre 2009 susvisé.

L'exercice de ces attributions se fait en lien avec le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité de Paris qui lui apporte son concours.

### **Article 2**

Les actes engageant des dépenses supérieures à 5 millions d'euros pour lesquels le général de corps d'armée Eric-Pierre MOLOWA a reçu délégation de signature en application de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sont exclus de la délégation que ce dernier peut consentir aux agents placés sous son autorité et au chef du centre opérationnel de soutien infrastructure et logement (commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale) en matière de gestion des loyers.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement du général de corps d'armée Eric-Pierre MOLOWA, la délégation qui lui est accordée à l'article 1<sup>er</sup> est exercée par le général de division Georges STRUB, commandant en second la région de gendarmerie d'Ile-de-France et la zone de défense et de sécurité de Paris.

#### **Article 4**

Le préfet, secrétaire général pour l'administration et le général, commandant de la région de gendarmerie Ile-de-France, commandant de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police ainsi que ceux des autres préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris. Cet arrêté fera l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 27 mars 2019

Signé

Didier LALLEMENT